

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 07 AVRIL 2022

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le JEUDI 07 AVRIL à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 1^{er} avril 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, M. OBOEUF Gérard, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjointes, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

M. WOJTKOWIAK David a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme VANDENBERGUE Séverine.

Secrétaire de séance : Mr BOULET Michel

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET
ANNEXE DE LA ZAC DE SAINT QUENTIN**

2022-04-N°7

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin ;

VU le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin de l'exercice 2022 qui reprend les résultats de l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2021 au budget annexe de la ZAC de Saint Quentin a donné lieu à un déficit de **2 084 771,73 €** ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 17 mars 2022 ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A LA MAJORITE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. RYS Didier, M. DUBUISSON Frédéric, votant CONTRE) :

ARTICLE UNIQUE - DE VALIDER la délibération d'affectation du résultat ci-après pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exer	29		
Nombre de membres présents	25		
Nombre de suffrages exprimés	28		
Votes	Contre	4	Pour 24

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice	29		
Nombre de membres présents	25		
Nombre de suffrages exprimés	29		
Votes	Contre	4	Pour 25

AFR AIREILYS ZAC ST QUENTIN
DELIBERATION
2021
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation 01/04/2022
Séance du 07/04/2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mr BOULET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Mr Jean-Claude DISSAUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		273 295,58 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'ex	2 651 219,42 €	1 145 056,15 €
Totaux	2 651 219,42 €	1 418 351,73 €
Résultat de clôture	1 232 867,69 €	

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)
1 629 038,82 €	

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
1 629 038,82 €	273 295,58 €
3 860 504,16 €	3 131 475,67 €
5 489 542,98 €	3 404 771,25 €
2 084 771,73 €	

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

1 209 284,74 €	1 986 419,52 €
2 838 323,56 €	1 986 419,52 €
851 904,04 €	
851 904,04 €	
0,00 €	
0,00 €	
851 904,04 €	

2° Constata les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

MARIE DAIRE SUR LA LYS
PAS DE CALAIS

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),